



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

terrorisme

Question écrite n° 84977

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le djihadisme. Un rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les moyens de la lutte contre les réseaux djihadistes préconise de désigner un référent chargé de suivre en temps réel chacune des personnes repérées comme étant radicalisées ou en voie de radicalisation. Ce référent sera désigné par la cellule préfectorale et lui rendra compte régulièrement. Il souhaiterait connaître son avis sur le sujet.

Texte de la réponse

Le référent désigné par la cellule préfectorale est le référent de parcours. Il est chargé de suivre jusqu'au bout du parcours individualisé la personne radicalisée et notamment les actions d'accompagnement psychologiques, de remobilisation, de resocialisation et de réinsertion mises en place dans le cadre de ce parcours. Il peut être un psychologue, un éducateur, un travailleur social, un conseiller d'une mission locale.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84977

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5356

Réponse publiée au JO le : [15 décembre 2015](#), page 245